

19 décembre 2012

**31<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
11-13 décembre 2012**

**Décisions, recommandations et conclusions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA rappelle que l'action de l'ONUSIDA est à tous égards orientée par les principes directeurs suivants et qu'elle est donc :

- Alignée sur les priorités des parties prenantes nationales,
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH,
- Fondée sur les droits humains et sur l'égalité des sexes,
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promotrice de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et
- Fondée sur le principe de non-discrimination.

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trentième réunion**

2. *Prend note* du rapport de la 30<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

- 3.1 *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;
- 3.2 *Constata* avec satisfaction que l'Union africaine joue un rôle moteur dans l'élaboration de sa Feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme et *encourage* l'ONUSIDA, ses Coparrainants et les principales parties prenantes à aider les pays africains, s'il y a lieu, en respectant les priorités nationales et en accordant une grande attention aux données probantes et aux droits humains, à mettre en œuvre la Feuille de route de l'Union africaine pour favoriser la réalisation des objectifs fixés lors de la Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 et contribuer à l'agenda de développement post-2015 des Nations Unies ;

## Point 2 de l'ordre du jour : Aspects sexospécifiques des ripostes au sida<sup>1</sup>

- 4.1 *Prend note* du rapport d'examen à mi-parcours de l'Agenda de l'ONUSIDA pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH, et *apprécie* les progrès accomplis par les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Agenda, notamment pour ce qui est de susciter un engagement politique, de renforcer la prise en compte des questions concernant les femmes dans les ripostes au VIH, et de faire participer pleinement les femmes, les filles et d'autres parties prenantes ;
- 4.2 *Demande* à l'ONUSIDA, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires pertinents, de renforcer le soutien coordonné aux pays pour qu'ils évaluent leur riposte au VIH du point de vue de l'égalité des sexes, en vue de contribuer à la planification, à l'estimation des coûts, à l'établissement des budgets et à la mise en œuvre d'une riposte au VIH capable de transformer les relations entre les sexes<sup>2</sup>, dans l'optique d'une mise en œuvre complète de l'Agenda de l'ONUSIDA en faveur des femmes et des filles ;
- 4.3 *Demande en outre* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA de mettre en œuvre les recommandations de l'examen à mi-parcours, notamment en reprogrammant et en réaffectant des fonds dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et en mobilisant conjointement des ressources additionnelles, et de veiller à la communication d'informations détaillées sur les résultats, en particulier sur ceux liés aux objectifs C3 et C4, à travers le Cadre précité ;
- 4.4 *Exhorte* l'ONUSIDA, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires, à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées, par sexe et par âge en particulier, afin de mesurer plus efficacement les progrès accomplis dans le sens d'une approche de la riposte au VIH capable de transformer les relations entre les sexes ;
- 4.5 *Salue* les efforts déployés par l'ONUSIDA pour renforcer la collaboration avec les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les femmes des populations clés<sup>3</sup>, les organisations de défense des droits des femmes et de promotion de la santé des femmes, et les organisations d'hommes et de garçons qui se mobilisent pour l'égalité des sexes, et *demande* à l'ONUSIDA de collaborer avec les gouvernements pour que les femmes, les adolescentes et les filles, dans toute leur diversité, jouent un

---

<sup>1</sup> La République arabe d'Égypte se dissocie des points de décision 4.6 et 4.8 et la République islamique d'Iran se dissocie des points de décision 4.5, 4.6 et 4.8 qui pourraient être interprétés comme reconnaissant, protégeant ou promouvant des comportements non éthiques/illégaux ; ou qui pourraient être en contradiction avec les valeurs culturelles, morales et religieuses, la souveraineté nationale, et les systèmes juridiques et sociaux des pays concernés. En conséquence, la République arabe d'Égypte et la République islamique d'Iran ne seront pas liées par tout résultat relatif aux points de décision susmentionnés, ou en découlant.

<sup>2</sup> Définie comme les « programmes qui promeuvent l'égalité des sexes et combattent la violence à l'encontre des femmes, notamment en décourageant les actes de violence. Ces programmes devraient aussi renforcer l'autonomisation sociale et économique des femmes et mettre un terme aux pratiques traditionnelles néfastes ». Agenda for Accelerated Country Action for Women, Girls, Gender Equality and HIV - Operational plan for the UNAIDS action framework: addressing women, girls, gender equality and HIV, décembre 2009.

<sup>3</sup> Telles que définies dans la note de fin de document 41 de la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2011-2015 « Objectif : Zéro » : « Les populations clés, ou populations clés plus exposées au risque d'infection, sont des groupes plus susceptibles que d'autres d'être exposés au VIH ou de le transmettre, dont l'engagement est essentiel à une riposte au VIH efficace. Dans tous les pays, ces populations incluent les personnes vivant avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transsexuelles, les consommateurs de drogues injectables et les professionnel(le)s du sexe et leurs clients sont plus exposés au VIH que les autres groupes. Toutefois, chaque pays devrait définir les populations clés spécifiques à son épidémie et une riposte basée sur le contexte épidémiologique et social. »

rôle significatif à toutes les étapes de la planification, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation des ripostes au VIH et des processus connexes ;

- 4.6 *Demande* à l'ONUSIDA et aux États membres d'aider les pays à promouvoir l'accès à un financement pérenne pour soutenir les femmes, les filles et l'égalité des sexes dans le contexte du VIH, et au financement des réseaux de femmes vivant avec le VIH, des organisations de défense des droits des femmes et de promotion de la santé des femmes, des femmes des populations clés et des autres partenaires de la société civile œuvrant en faveur de ripostes au VIH capables de transformer les relations entre les sexes, à partir de diverses sources, notamment à travers le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et d'autres mécanismes, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dans le cadre du partage des responsabilités et de l'investissement stratégique ;
- 4.7 *Demande en outre* à l'ONUSIDA de faire en sorte que les orientations et la documentation futures liées à l'approche d'investissement stratégique, y compris l'ensemble d'outils à l'usage des pays en cours d'élaboration, intègrent l'égalité des sexes en tant que question transversale ;
- 4.8 *Demande* à l'ONUSIDA, aux États membres et à la société civile de promouvoir et de favoriser la création de liens plus étroits entre la lutte contre le VIH, l'égalité des sexes, la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction, dans le cadre de l'agenda de développement mondial post-2015, en conjuguant ses efforts à ceux des gouvernements, des femmes et des filles vivant avec le VIH, des femmes des populations clés, des organisations de promotion de la santé des femmes et de défense des droits des femmes, et d'autres parties prenantes concernées, afin d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, dans toute leur diversité ;

### **Point 3 de l'ordre du jour : Investissement stratégique**

- 5.1 *Reconnait* soutenir l'outil « Investir pour des résultats au bénéfice des individus. Un outil d'investissement centré sur les individus destiné à mettre fin au sida », avoir encouragé une hausse de plus de 15 % des financements provenant de sources publiques nationales entre 2010 et 2011, et que les ressources nationales des pays à revenu faible ou intermédiaire financent aujourd'hui plus de 50 % de la riposte mondiale ; et *prend note* avec satisfaction du rapport et des études de cas présentés ;
- 5.2 *Appelle* la famille de l'ONUSIDA – le Secrétariat et les Coparrainants – à travailler ensemble et avec les partenaires pour aider les pays à appliquer le raisonnement d'investissement aux processus de planification qu'ils s'approprient et conduisent au niveau national et à la mise en œuvre de programmes, afin de renforcer l'établissement des priorités concernant les ressources et d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'impact des ripostes nationales au VIH ;
- 5.3 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer à coordonner le support technique et à rendre compte régulièrement du support fourni, dans le contexte de l'investissement stratégique dans les ripostes nationales au sida, à travers le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités ;

**Point 4 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 30<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme**

- 6.1 *Prend note* du rapport de synthèse de la session thématique sur la prévention combinée ;
- 6.2 *Appelle* l'ONUSIDA, les gouvernements, les organisations de la société civile et les autres partenaires du développement à s'intéresser davantage à toutes les dimensions de la prévention combinée fondée sur des données probantes ;
- 6.3 *Appelle* les gouvernements à travailler avec des établissements de recherche des secteurs public et privé et avec la société civile, en particulier avec les personnes vivant avec le VIH et affectées par ce virus, pour recenser et surmonter les principaux obstacles – en particulier les faiblesses au niveau des ressources humaines et des systèmes – à la mise en œuvre des technologies de prévention existantes fondées sur des données probantes et spécifiques aux pays ;
- 6.4 *Lance un appel* pour que toutes les ripostes nationales et internationales au sida soient guidées par les données probantes les plus récentes concernant l'impact et l'efficacité, y compris par l'utilisation dans tous les contextes des estimations de l'incidence du VIH validées au moyen des meilleures méthodes disponibles ;
- 6.5 *Prend note* avec préoccupation qu'un nombre significatif de personnes vivant avec le VIH n'ont plus accès à des traitements et à des soins pleinement efficaces ou ne peuvent plus continuer d'en bénéficier, comme en témoignent des analyses du continuum de soins, et *lance un appel* pour que des mesures soient prises de toute urgence afin de maintenir ces personnes en vie et dans le meilleur état de santé possible et d'arrêter les nouvelles infections ;
- 6.6 *Demande* à l'ONUSIDA de travailler avec les gouvernements et avec les partenaires de recherche et de mise en œuvre, en vue d'affiner les méthodes pour évaluer l'impact des programmes axés sur les changements de comportement afin d'obtenir l'impact le plus fort et d'optimiser l'utilisation des ressources ;
- 6.7 *Prend note* des objectifs et cibles de prévention du VIH adoptés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 qui invite les gouvernements, les administrateurs de programmes, les donateurs, la société civile et toutes les parties prenantes à soutenir et étendre la portée d'efforts de prévention complets, efficaces, conformes à l'éthique, appropriés d'un point de vue épidémiologique et fondés sur des données probantes ;
- 6.8 *Encourage* les gouvernements à promouvoir des investissements dans la recherche et le développement, s'il y a lieu, et l'accès à de nouvelles technologies de prévention à des prix abordables ;
- 6.9 *Appelle* l'ONUSIDA à encourager de nouvelles recherches portant sur l'impact sur la santé publique et la prévention du VIH, les aspects éthiques et le rapport coût-efficacité de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) et du traitement préventif dans divers contextes épidémiques ;

**Point 5 de l'ordre du jour : Résultats de l'examen de la participation des ONG et de la société civile au Conseil de Coordination du Programme**

- 7.1 *Prend note* du rapport de la consultante indépendante et reconnaît l'importante contribution de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et à la riposte mondiale au VIH ;
- 7.2. *Encourage* les États membres éventuellement concernés à impliquer le(s) représentant(s) de la société civile dans leur délégation nationale au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, et à faciliter la participation, de la société civile locale en particulier, aux consultations qui seraient organisées avant et après les réunions dudit Conseil ;
- 7.3 *Encourage* l'ONUSIDA, les États membres et les organisations de la société civile à œuvrer ensemble au renforcement de la communication entre toutes les parties prenantes, en particulier entre les réunions du Conseil ;
- 7.4 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA de renforcer leur collaboration avec la délégation des ONG au niveau national, régional et de leur siège, pour continuer d'apporter leur soutien à la délégation en privilégiant les approches présentant le meilleur rapport coût-efficacité, notamment l'incorporation de nouveaux délégués et l'utilisation du nouveau dispositif de communication ; et de prendre fait et cause, en collaboration avec les États membres, pour l'implication de la société civile dans l'agenda post-2015 ;
- 7.5 *Appelle* la délégation des ONG auprès du Conseil de Coordination du Programme à s'adapter à l'évolution du contexte mondial et au probable agenda post-OMD en développant des relations plus systématiques et plus stratégiques avec les représentants de la société civile et avec les délégations d'autres organismes clés de riposte au VIH, en particulier le Fonds mondial, et en lançant des initiatives plus larges dans le domaine de la santé et du développement ; à renforcer sa responsabilisation et son ouverture envers la société civile dans les pays et les régions ; et à rechercher des approches présentant un bon rapport coût-efficacité pour renforcer les capacités et préserver la mémoire institutionnelle au sein de la délégation des ONG ;

**Point 6 de l'ordre du jour : Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERC)**

8. *Prend note du rapport ;*

**Point 7 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme**

- 9.1 *Convient* que la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme aura pour thème « Les jeunes et le VIH » et que le thème « Utilisation stratégique des antirétroviraux pour le traitement et la prévention du VIH » sera traité en 2013 par le Conseil de Coordination du Programme en tant que point inscrit à l'ordre du jour ;
- 9.2 *Convient en outre* de demander au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre en temps voulu les mesures appropriées pour s'assurer qu'une procédure régulière est suivie, autant que nécessaire, lors de l'appel à propositions pour les thèmes des 34<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

- 9.3 *Adopte* les dates des 36<sup>ème</sup> (9-11 juin 2015) et 37<sup>ème</sup> (8-10 décembre 2015) réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

**Point 8 de l'ordre du jour : Élection des membres du Bureau**

- 10.1 *Élit* L'Inde à la Présidence, l'Australie à la Vice-présidence et le Congo en tant que Rapporteur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 ;
- 10.2 *Approuve* la nouvelle composition de la délégation des ONG auprès du Conseil de Coordination du Programme : pour l'Europe, European AIDS Treatment Group (Ancienne République yougoslave de Macédoine, ARYM) et Eurasian Harm Reduction Network (Lituanie), et pour l'Amérique du Nord, Housing Works (États-Unis d'Amérique).

[Fin du document]